



HAL
open science

Le processus d'élaboration des Listes rouges : de la production de données à la diffusion des résultats

Arzhvaël Jeusset

► To cite this version:

Arzhvaël Jeusset. Le processus d'élaboration des Listes rouges : de la production de données à la diffusion des résultats. Le Bulletin AdoniF, 2021, Vers une Liste rouge nationale pour la fonge, 3, pp.27-32. mnhn-04163167

HAL Id: mnhn-04163167

<https://mnhn.hal.science/mnhn-04163167v1>

Submitted on 1 Sep 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

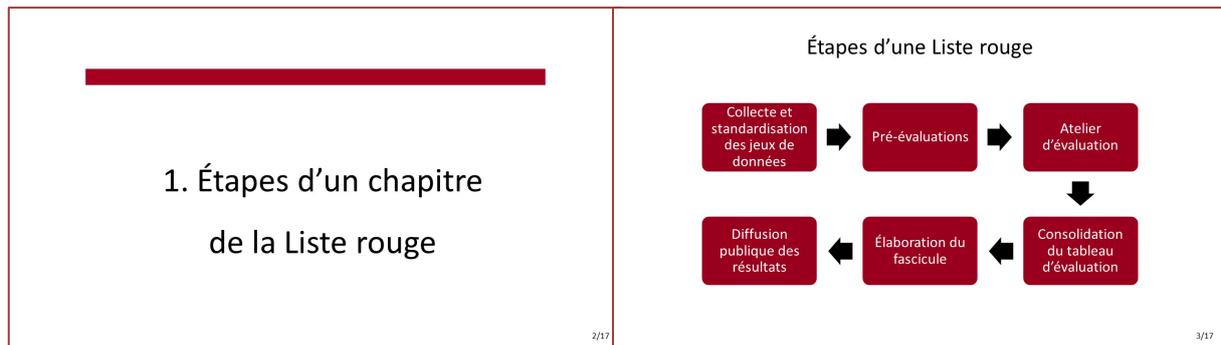


Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Le processus d'élaboration des Listes rouges : de la production de données à la diffusion des résultats

Arzhvaël Jeusset (UMS PatriNat)

Arzhvaël Jeusset travaille à l'UMS PatriNat comme chargé de mission sur les programmes de Liste rouge, en collaboration étroite avec l'UICN.



Tout « chapitre » de Liste rouge se déroule en 6 étapes.

1 : Collecter toutes les données qui ont été produites par les différentes associations, et les rassembler dans une seule base de données standardisée. Cette base unique doit contenir l'ensemble des données d'observation des espèces que nous souhaitons évaluer.

2 : La pré-évaluation. Chaque expert, dit « pré-évaluateur », propose une catégorie de risque d'extinction pour chaque espèce. Ce travail se réalise avec des sources diverses : informations bibliographiques, calculs à partir de la base de données (aires d'occupation, aires d'occurrence...), etc. sur lesquels nous reviendrons.

3 : Lorsque le pré-évaluateur a fait une proposition de catégorie pour toutes les espèces, un « atelier d'évaluation » est organisé, de préférence avec des experts de spécialités complémentaires, pour couvrir tout le spectre d'espèces du chapitre. Les pré-évaluations sont discutées collectivement, jusqu'à établissement d'un compromis qui sera la catégorie finale.

4 : Une personne sera ensuite désignée pour consolider le « tableau d'évaluations ». À ce stade, elle doit vérifier que les espèces traitées sont conformes au référentiel taxonomique TaxRef, que les différentes prises de notes d'atelier indiquent bien les mêmes catégories, critères et tendances, que les catégories européenne et mondiale soient correctes, que les menaces soient bien codifiées et détaillées, que les statuts d'endémisme soient les bons, etc. Après validation du tableau par l'UMS PatriNat, le Comité français de l'UICN et l'ensemble des experts, il sera considéré comme figé.

5 : L'élaboration du fascicule. Cette étape est organisée par le Comité français de l'UICN¹. Il s'agit d'un document à destination des scientifiques et du grand public.

6 : la publication des résultats, qui seront rendus accessibles à tout public.

¹ On distinguera bien deux structures distinctes et indépendantes : l'UICN au niveau mondial, qui a inventé la méthodologie, et le Comité français de l'UICN, qui, avec PatriNat, décline cette méthodologie au niveau national

2. Détail de l'étape de pré-évaluations

Détail de l'étape de pré-évaluations

Extrait du tableau de pré-évaluations à remplir

Colonnes taxonomiques										
CD_NOM	CD_REF	Ordre	Famille	Nom scientifique	Auteur	Nom commun	Rang			
18432	18432	Decapoda	Astacidae	Astacus astacus	(Linnaeus, 1758)	Ecrevisse à pattes rouges	ES			
Colonnes de données quantitatives ... et qualitatives										
% de réduction des effectifs	Période de mesure de la réduction	EOO (km ²)	AOO (km ²)	Nombre de stations	Nombre de localités	Nombre d'individus matures	Fragmentation sévère ?	Déclin continu ?	Fluctuations extrêmes ?	Échanges avec les populations extra-régionales ?
> 30 %	10 ans	7	7	2	2	< 250	Non	Oui	Non	Non
Colonnes d'informations complémentaires						Colonnes de pré-évaluations				
Codes de menaces	Menaces	Endémisme mondiale	Catégorie européenne	Catégorie européenne	Tendance de pré-évaluation	Catégorie de pré-évaluation	Critères de pré-évaluation	Justification de pré-évaluation		
7.2 ; 9.2	Barrages et gestion de l'eau ; Effluents industriels et militaires	Oui	VU	VU	Diminution	EN	B2ab(i,iii,vv)	Espèce rare, régulièrement recherchée, bénéficiant d'un plan régional d'actions.		

La pré-évaluation sera la prochaine étape de la Liste rouge nationale (diapositive ci-dessus : extrait du tableau de pré-évaluation à remplir). Dans ce tableau nous trouvons :

Les colonnes taxonomiques : un CD_NOM et un CD_REF qui permettent de relier le nom scientifique proposé à TaxRef ; Ordre, Famille, Auteur, Nom Commun et Rang (très souvent des espèces mais il arrive que nous évaluons aussi des sous-espèces, des populations ou des variétés). Ce travail se fait en cohérence avec TaxRef ; si des erreurs sont détectées entre la liste proposée et TaxRef, une demande de correction est faite auprès de TaxRef et le processus peut recommencer.

Les colonnes quantitatives :

- Les deux premières colonnes correspondent au critère A de l'UICN (Pourcentage de réduction des effectifs et Période de mesure de la réduction). On peut ainsi estimer une baisse de population. Il n'est pas certain qu'elle soit pertinente pour les champignons, mais ce sont des informations fréquentes pour des populations dénombrables telles que les grands vertébrés, comme les baleines par exemple.
- Nous avons également les colonnes qui répondent au critère B de répartition géographique (EOO et AOO). Ce sont les deux manières de calculer l'aire de répartition en km². Il s'agit du critère le plus souvent utilisé dans les chapitres de la Liste rouge, notamment pour les chapitres d'invertébrés où il y a un manque de connaissances autres que de la présence-absence d'espèces
- Dans ce tableau doivent être également renseignés le nombre de stations (nombre de points de présence de l'espèce), qui doit être transformé en nombre de localités (terme spécifique de la méthodologie Liste rouge, qui rapporte le nombre de stations à la menace principale, et regroupe les stations qui sont touchées par cette même menace principale). La localité n'est pas forcément identique au nombre de stations mais le nombre de localités est indispensable pour appliquer le critère B de l'UICN.
- Le dernier champ de ce tableau est le nombre d'individus matures. Il ne sera peut-être pas utilisable pour les champignons, mais est très fréquent pour les vertébrés.

Le troisième tableau correspond aux colonnes de données qualitatives et répondent aux questions suivantes :

- Y a-t-il une fragmentation sévère ? Celle-ci doit être due à l'homme et non être d'origine naturelle.
- Y a-t-il un déclin continu ? Ce déclin doit être actuel, c'est-à-dire qu'il doit porter sur une période allant des 5 dernières années aux 5 années à venir. Ce déclin peut porter sur la qualité de l'habitat, l'aire de répartition, etc.
- L'espèce a-t-elle subi des fluctuations extrêmes ? Ce critère n'est probablement pas applicable aux champignons.

- Y a-t-il des échanges avec les populations extra-régionales ? Ce critère n'est probablement pas non plus applicable aux champignons ; il est adapté aux cas d'espèces menacées d'oiseaux, par exemple, sur un territoire où l'espèce peut être renforcée par un apport d'individus venants de l'extérieur du territoire.

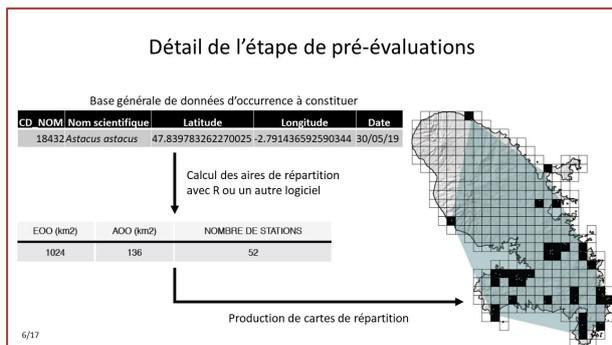
Nous avons ensuite les colonnes d'informations complémentaires. Les colonnes d'informations sur les menaces correspondent à une typologie établie par l'UICN (codes et description des menaces). Pour l'endémisme en métropole, les deux modalités possibles sont « Oui » (c'est-à-dire un endémisme strictement limité à la métropole) ou « Non ». Viennent ensuite les catégories de la Liste rouge au niveau mondial et au niveau européen pour compléter la vision globale de l'espèce.

Les dernières colonnes correspondent aux colonnes de pré-évaluation, qui sont celles dont nous avons le plus besoin en atelier.

- Le pré-évaluateur proposera une valeur de tendance de pré-évaluation (sur les 5 ans qui viennent de s'écouler et une projection sur les 5 ans à venir). Il dispose 4 modalités pour la tendance de pré-évaluation (augmentation, diminution, stable, inconnue).
- Sur la base de tous les éléments quantitatifs et qualitatifs décrits ci-dessus, on applique la grille de l'UICN à chaque espèce pour obtenir une catégorie de pré-évaluation.
- On indique ensuite les critères de pré-évaluation utilisés.
- La dernière étape est de donner un justificatif de pré-évaluation pour connaître les informations qui ont permis d'arriver à cette pré-évaluation.

Un tableau de ce type doit être rédigé par le pré-évaluateur pour chacune des espèces.

Des informations peuvent être trouvées dans les articles scientifiques, sauf pour les colonnes EOO, AOO et Nombre de stations, qui correspondent au critère B.



Ces critères font l'objet d'un travail spécifique. Avant la pré-évaluation il faut collecter et standardiser toutes les données d'observation des espèces dans une seule base. Dans chaque base il faut *a minima* ces 5 colonnes :

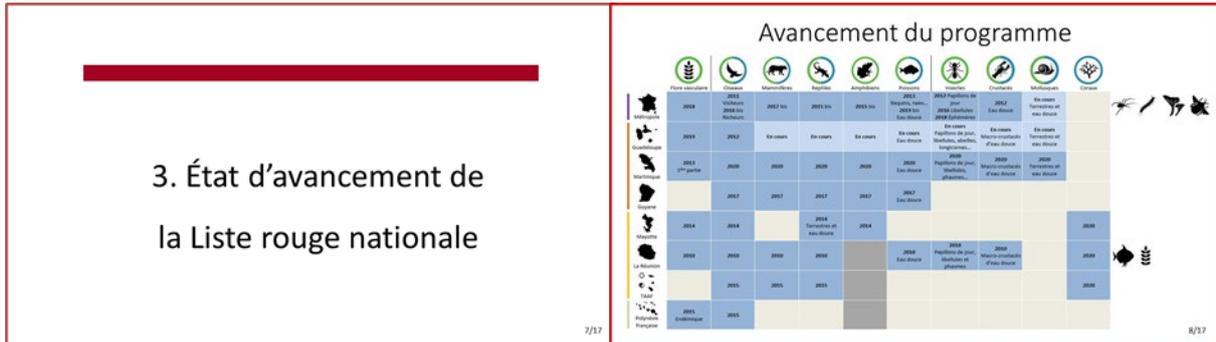
- CD_NOM : qui permet de rattacher le nom scientifique du tableau à TaxRef.
- Nom scientifique : Il s'agit du nom proposé par l'observateur de la donnée.
- Latitude et Longitude : Il s'agit des coordonnées GPS d'observation de l'espèce.
- Date : Date d'observation de l'espèce

Il est possible d'ajouter d'autres éléments, tels que le nom de l'observateur si besoin. Toutes les bases de données des associations qui souhaitent participer à ce projet doivent intégrer cette base générale.

Ensuite avec le logiciel « R » ou un autre logiciel de calcul, on calcule l'aire de répartition selon les méthodes EOO (zone d'occurrence) et AOO (zone d'occupation) et on estime le nombre de stations.

Avec tous ces éléments on peut produire les cartes. La carte de Martinique sur la diapositive ci-dessus met en évidence les méthodes EOO (polygone bleu englobant l'ensemble des points de présence de l'espèce) et AOO (marquée par la grille du territoire avec des mailles de 2*2 km). Ici l'EOO est de 1024 km², l'AOO de 136 km² pour un ensemble de 52 stations. Le nombre de stations n'est pas égal au nombre de mailles car il peut y avoir plusieurs stations par maille.

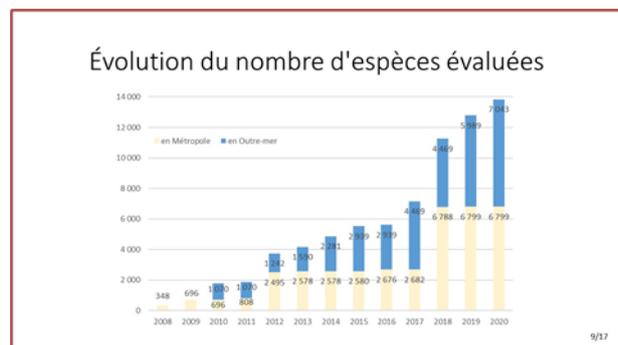
Ce travail doit être fait dans la phase de pré-évaluation, qui permet de remplir le tableau. Il est impossible de se passer de l'EOO et de l'AOO. Les cartes de répartition ne sont pas obligatoires mais c'est très intéressant à avoir et peu de travail à mettre en place.

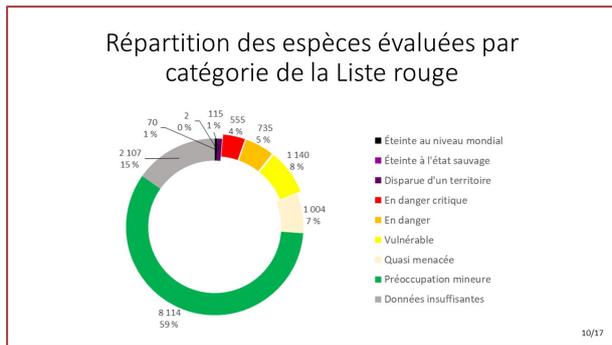


Nous allons maintenant parler de l'état d'avancement du programme Liste rouge nationale depuis 2008, année où il a été lancé. Sur la diapositive vous avez à gauche du tableau l'ensemble des différents territoires qui sont couverts par le programme : la métropole et les territoires et départements d'outre-mer. Les territoires d'outre-mer entrent au niveau de la Liste rouge nationale et non au niveau régional, sinon on ne pourrait plus les passer au niveau national et car les enjeux en termes de biodiversité sont particulièrement importants. Il faut donc les intégrer directement au niveau national avec une priorité accordées aux territoires qui dépendent du Ministère (Guadeloupe, Martinique et Guyane pour les Caraïbes et Mayotte, La Réunion et les Terres australes et antarctiques françaises pour l'océan Indien).

Dans les colonnes, vous voyez qu'il y a beaucoup de chapitres, avec la flore en premier, les vertébrés, puis les invertébrés. Les chapitres déjà réalisés sont en bleu foncé et les chapitres à venir sont en bleu clair. En gris, il s'agit de chapitres dont la réalisation n'est pas possible puisque le groupe d'espèces n'est pas présent dans le territoire concerné. À moyen terme viendra s'ajouter à cette liste le chapitre des araignées de métropole, des mille-pattes chilopodes de métropole, des macro-champignons de métropole et des abeilles de métropole. En outre-mer, arriveront les poissons récifaux et la flore vasculaire de La Réunion (cette dernière ayant déjà été évaluée mais à actualiser).

Du point de vue de l'évolution du nombre d'espèces évaluées, les premières évaluations ont été publiées en 2008 et aujourd'hui on atteint presque 14 000 espèces évaluées au niveau national, réparties à peu près à moitié/moitié entre la métropole et l'outre-mer.





Côté répartition des espèces évaluées par catégorie de la Liste rouge pour l'ensemble des groupes évalués sur l'ensemble des territoires évalués de métropole et d'outre-mer, pour à peu près pour la moitié des espèces, il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Un petit tiers des espèces est classé éteint à menacé, pour lequel il y a beaucoup plus d'inquiétude à

avoir. Finalement, il y a un manque de données pour pouvoir évaluer un petit quart des espèces (DD). Derrière ces espèces, il peut y avoir des espèces menacées.

4. Utilité des Listes rouges

Une Liste rouge n'est pas un document réglementaire ou une liste de priorités d'action

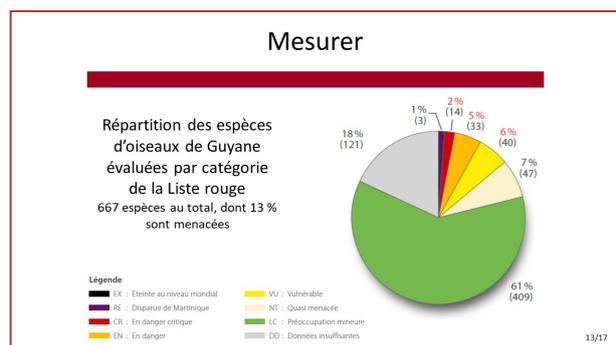
Nous allons maintenant parler de l'utilité des Listes rouges pour la conservation des espèces.

Tout d'abord la Liste rouge n'a pas de portée réglementaire. Elle est destinée à alerter, informer et mesurer le risque d'extinction des espèces. Ce n'est pas une loi. Il y a d'autres travaux à effectuer avant de pouvoir faire protéger les espèces évaluées menacées.

Ce n'est pas non plus directement une priorité d'action, mais l'un des principaux socles pour établir les priorités d'actions de conservation. Il y a en effet d'autres éléments à ajouter pour que la Liste rouge en devienne une. Nous en reparlerons sur l'une des diapositives suivantes.

La Liste rouge a plusieurs utilités :

Tout d'abord elle sert à mesurer. La diapositive représente un camembert produit pour chaque chapitre, qui est la répartition des espèces d'un chapitre, ici les oiseaux de Guyane, par catégorie de la Liste rouge. Il s'agit du premier graphique établi pour évaluer le degré de menace des espèces d'un chapitre.



Informier

Conseiller

Facteurs de priorisation des enjeux de conservation :

- Liste rouge nationale
- Liste rouge mondiale
- Responsabilité patrimoniale (= endémisme)
- Originalité évolutive
- Tendance de population
- Probabilité de succès des mesures de conservation
- Coût des mesures de conservation
- Etc.

→ Croisement des indices

↓

Liste hiérarchisée

Hiérarchisation	Espèce
1	
2	
3	
4	

15/17

La Liste rouge sert aussi très largement à informer avec les publications telles que le fascicule disponible en ligne sur le site internet du Comité français de l’UICN et la base de données « Listes rouges » qui est téléchargeable sur le site de l’INPN et mise à jour en continu avec TaxRef.

La Liste rouge sert aussi à conseiller en établissant des listes hiérarchisées d’espèces prioritaires pour la conservation. Plusieurs facteurs de priorisation sont à prendre en compte :

- La Liste rouge nationale.
- La Liste rouge mondiale – Une espèce en danger critique en France, peut se trouver ailleurs dans le monde en bon état et n’est

donc pas forcément une espèce prioritaire pour la conservation.

- La responsabilité patrimoniale – Une espèce endémique et donc présente uniquement en France impose une responsabilité plus forte.
- L’originalité évolutive – Une espèce seule dans l’arbre phylogénétique, bien éloignée des autres espèces, donne une responsabilité plus forte pour éviter sa disparition et la perte de la partie de l’arbre qu’elle représente.
- La tendance de population – Une espèce vulnérable mais en augmentation n’est pas équivalente à une espèce vulnérable en diminution.
- La probabilité de succès des mesures de conservation.
- Le coût des mesures de conservation – Si des mesures à coût plus faibles ont des probabilités de succès plus importantes, elles seront forcément privilégiées.
- Etc.

En croisant tous ces indices il est alors possible d’établir des listes hiérarchisées de conservation des espèces.

La Liste rouge permet, comme détaillé ci-dessus, de proposer des priorités de conservation pour les espèces évaluées CR à LC. La catégorie DD peut quant à elle permettre d’établir des priorités de connaissance.

Rechercher

16/17